

Quatorzième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 31^e jour de mai 1999 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Yvon Pineault, Micheline Sauvé et Claude St.Pierre.

Madame et monsieur les commissaires : Nicole Devost et Bernard Petit se joignent à la réunion à 19 h 40.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences : Madame et monsieur les commissaires : Réjean Bessette et Josiane Fabry.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 99.05.31
001 Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter : 10.6 Résilisation de contrat - gazon
 12.1 Félicitations
 12.2 Remerciements

01. Présences et ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Période de questions du public
- 04..1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 10 mai 1999 (document SG 99.05.31-04.1)
 - Suivi au procès-verbal
- 04.2 Correspondance :
 - Comité de parents
- 04.3 Entente avec la Ville de Marieville (document SG 99.05.31-04.3)
- 04.4 Terrain à Saint-Sébastien – choix du notaire

- 04.5 Campagne Centraide Richelieu-Yamaska 1999 (document DG 99.05.31-04.5)
- 05.1 Organisation pédagogique 1999-2000 (document EJ 99.05.31-05.1)
- 05.2 Classe multi-âges
- 06.1 Plan triennal 1999-2002 de développement de la formation professionnelle (document EA 99.05.31-06.1)
- 08.1 Démissions
- 08.2 Engagement (poste de conseiller en gestion de personnel)
- 08.3 Congés sans traitement
- 08.4 Convention collective locale du personnel enseignant (article 530.11 de la Loi sur l'instruction publique)
- 08.5 Avis de non rengagement et mise en disponibilité
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 28 avril 1999 (document RF 99.05.31-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 12 mai 1999 (document RF 99.05.31-09.2)
- 09.3 Entente bancaire
- 09.4 Emprunt à long terme
- 10.1 Lait-école 1999-2000, mandat FCSQ (document RM 99.05.31-10.1)
- 10.2 Location de locaux
- 10.3 Transport scolaire : Demande d'étude de zones dangereuses (document RM 99.05.31-10.3)
- 10.4 Adjudication de contrats :
 - 10.4.1 Aménagement, aire de jeux, école Saint-Lucien (document RM 99.05.31-10.4.1)
 - 10.4.2 Fourniture et installation de jeux extérieurs, école Saint-Alexandre (document RM 99.05.31-10.4.2)
 - 10.4.3 Travaux de réaménagement, polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 99.05.31-10.4.3)
- 10.5 Remplacement des réservoirs d'huile
- 11. Commissaires-parents
- 12. Autres sujets
- 13. Levée de l'assemblée

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- Madame Sylvie Langelier, orthophoniste, fait lecture d'une lettre concernant les services en orthophonie. Elle questionne la réduction potentielle de services pour l'année 1999-2000.
- Messieurs Jacques Quintin, président du Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Sourire, de même que Jean-Martin Van Rossum, maire de Sainte-Brigide, interviennent pour demander au Conseil des commissaires de ne pas transférer les élèves de Sainte-Brigide. Une pétition des élèves et des résidents de Sainte-Brigide est remise à la présidente.
- Mesdames Diane St-Jean, Céline Beaugard, Marie-Anne Dutilly et monsieur Renaud demandent au Conseil des commissaires de ne pas transférer les élèves de Sabrevois vers Saint-Sébastien. Ils souhaitent que tous les élèves du territoire de Sabrevois soient scolarisés à leur école.
- Madame Claudette Ménard de l'Ange-Gardien souligne l'inquiétude des gens du milieu sur l'horaire proposé. Elle souhaite que les enfants du primaire débutent les cours avant ceux du secondaire.

De même, elle questionne le coût du transport des élèves vers les institutions privées.

- Monsieur Michel Aerts s'informe si la Commission scolaire acheminera des demandes pour obtenir des subventions additionnelles du MEQ pour contrer le décrochage.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 10 MAI 1999 (Document SG 99.05.31-04.1)

HR 99.05.31
002

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 10 mai 1999, avec les corrections suivantes :

D'ajouter au deuxième alinéa de la période de questions du public :

Ils souhaitent le statu quo. Advenant que le statu quo ne soit pas retenu par le Conseil, ils demandent que les élèves du primaire débutent les cours avant les élèves du secondaire.

Au point 05.4, d'ajouter après les mots « Que la politique », le numéro de la politique. On devrait donc lire :

Que la politique EJP 04 sur la suspension et l'expulsion des élèves soit adoptée.

Adopté unanimement.

- SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 10 mai 1999.

04.2 CORRESPONDANCE

- Du Comité de parents de la Commission scolaire : résolution demandant un calendrier de consultations.
- Du Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Sourire : résolution s'opposant à tout transfert d'élèves.
- Du Conseil d'établissement de l'école Saint-Vincent : désapprobation concernant la modification d'horaire proposée pour l'année 1999-2000.

04.3 ENTENTE AVEC LA VILLE DE MARIEVILLE (Document SG 99.05.31-04.3)

ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES ET LA VILLE DE MARIEVILLE CONCERNANT LE CONSENTEMENT D'UN DROIT D'USAGE PERSONNEL D'UNE PARTIE DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES

Considérant que la Ville de Marieville désire aménager un parc de planches à roulettes, par l'entremise du Service des Loisirs de Marieville Inc., sur une partie du lot 524-2 du cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir. Cette partie du lot est située au nord du lot 524-1 du même cadastre, y est adjacente et mesure cinquante pieds de profondeur par quatre-vingts pieds de largeur (50 X 80). La limite ouest de cette partie d'immeuble est située dans le prolongement de la limite ouest du lot 524-1 (partie du terrain de l'école Crevier).

Considérant que l'emplacement le plus approprié, adjacent aux emplacements du Service des Loisirs de Marieville Inc., est la propriété de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que la Commission scolaire consent à autoriser la Ville de Marieville à utiliser ledit emplacement, sans toutefois qu'il y ait démembrement de son droit de propriété;

Considérant le projet d'entente concernant le consentement d'un droit d'usage personnel d'une partie de terrain pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes, entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Ville de Marieville;

HR 99.05.31
003

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer le projet d'entente concernant le consentement d'un droit d'usage personnel d'une partie de terrain pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes, entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Ville de Marieville.

Adopté unanimement.

04.4 TERRAIN À SAINT-SÉBASTIEN – CHOIX DU NOTAIRE

HR 99.05.31
004

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières retienne les services de Me Gérald Lacroix, notaire, pour préparer le contrat d'achat de la parcelle 1 du lot 315 de la Fabrique de la paroisse de Saint-Sébastien. Le prix du terrain est fixé à 10 000,00 \$.

Que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer le contrat.

Adopté unanimement.

04.5 CAMPAGNE CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA 1999 (Document DG 99.05.31-04.5)

HR 99.05.31
005

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que le Conseil des commissaires accepte le principe d'une campagne en milieu de travail en faveur de Centraide.

Que la Commission scolaire collabore avec Centraide pour les déductions à la source.

Adopté unanimement.

05.1 ORGANISATION PÉDAGOGIQUE 1999-2000 (Document EJ 99.05.31-05.1)

Monsieur André Racine et madame Suzanne Tremblay déposent le projet d'organisation pédagogique pour les secteurs primaire et secondaire, pour l'année scolaire 1999-2000.

05.2 CLASSE MULTI-ÂGES

Ce point est reporté.

06.1 PLAN TRIENNAL 1999-2002 DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (Document EA 99.05.31-06.1)

Considérant la concertation des commissions scolaires de la Montérégie dans le but de mettre à jour la carte régionale de l'enseignement professionnel;

Considérant la priorisation des demandes pour le plan triennal 1999-2002 par la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

HR 99.05.31
006

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que soit adoptée la priorisation du plan triennal 1999-2002 de développement de la formation professionnelle, en vue de l'acheminer au ministère de l'Éducation :

1999-2000	Priorité 1	Soudage sur tuyaux	ASP
2000-2001	Priorité 1	Sommellerie	ASP
2000-2001	Priorité 2	Mécanique de marine de plaisance	ASP
2000-2001	Priorité 3	Dessin de moules	ASP
2000-2001	Priorité 4	Pâtisserie	ASP

Adopté unanimement.

08.1 DÉMISSIONS

HR 99.05.31
007

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Robert Couture, enseignant à l'école P.-G.-Ostiguy, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
008

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Pierrette Lebel, enseignante à l'école Aux-Quatre-Vents, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
009

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Germaine Berteau-Beaudin, enseignante à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
010

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Thérèse Dussault, enseignante à l'école Bruno-Choquette, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
011

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Huguette Cloutier-Cardinal, enseignante à l'école Saint-Joseph (Richelieu), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
012

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Louise Beauregard, enseignante à l'école Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
013

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Madeleine Beauregard, enseignante à l'école Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
014

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Réal Chaput, enseignant à l'école Marguerite-Bourgeois, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
015

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Claire Desmarais, agente de bureau, classe I, au Service de l'enseignement, soit acceptée à compter du 2 mai 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
016

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de madame Johane Gagnon, enseignante à l'école Providence, soit acceptée à compter du 5 février 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
017

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de monsieur Normand Lauzon, psychologue, soit acceptée à compter du 18 mai 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
018

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Linda Loyer, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine à l'école Saint-Jacques (Clarenceville), soit acceptée à compter du 26 avril 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
019

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Diane Boulette, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine à l'école Napoléon-Bourassa, soit acceptée à compter du 31 mai 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.31
020

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de monsieur André Duteau, surveillant d'élèves 10 heures et moins/semaine à l'école Marie-Derome, soit acceptée à compter du 19 avril 1999.

Adopté unanimement.

08.2 ENGAGEMENT(POSTE DE CONSEILLER EN GESTION DE PERSONNEL)

HR 99.05.31
021

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Lynda Champagne soit engagée pour combler le poste de conseillère en gestion de personnel, au Service des ressources humaines, en remplacement de madame Monique Bourdeau, à compter du 1^{er} juillet 1999 jusqu'au 30 juin 2000.

Adopté unanimement.

08.3 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 99.05.31
022

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Catherine Measroch, psychologue.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 99.05.31
023

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à monsieur André Rousseau, psychologue.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « éducation des enfants »;

HR 99.05.31
024

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 23 août 1999 au 22 août 2000 inclusivement, soit accordé à monsieur Bernard Gagnon, concierge (moins de 9275 m²) à l'école Dr-Alexis-Bouthillier.

Adopté unanimement.

08.4 CONVENTION COLLECTIVE LOCALE DU PERSONNEL ENSEIGNANT (ARTICLE 530.11 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

Considérant les dispositions de l'article 530.11 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant l'entente de principe intervenue entre le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu et la Commission scolaire des Hautes-Rivières :

HR 99.05.31
025

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que l'entente locale régissant les conditions de travail du personnel enseignant de la Commission scolaire des Hautes-Rivières soit, sur la base des conventions collectives en vigueur le 30 juin 1998, l'entente locale intervenue entre la Commission scolaire d'Iberville et le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, à l'exception des articles et des chapitres 5-1.14, 5-11.00, 11-0.00 et 13-0.00 qui seront ceux de l'entente locale intervenue entre la Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu et le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu.

Que la présidente, le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer ladite entente locale.

Adopté unanimement.

08.5 AVIS DE NON RENGAGEMENT ET MISE EN DISPONIBILITÉ

Monsieur Gilles Ménard dépose pour information, la liste des enseignants non rengagés pour surplus et mis en disponibilité au 1^{er} juillet 1999. Le tout selon le document RH 99.05.31-08.5.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 28 AVRIL 1999 (Document RF 99.05.31-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 28 avril 1999, pour un montant de 3 426 438,20 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Andrée Bouchard.

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 12 MAI 1999 (Document RF 99.05.31-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 12 mai 1999, pour un montant de 2 505 890,21 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Josiane Fabry.

09.3 ENTENTE BANCAIRE

Considérant que l'entente bancaire avec la Banque Nationale du Canada se termine le 30 juin 1999;

Considérant le résultat favorable des négociations de gré à gré, préalablement autorisées par le Conseil des commissaires;

HR 99.05.31
026

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

D'accepter la recommandation du directeur du Service des ressources financières, de reconduire l'entente de service actuelle avec la Banque Nationale du Canada jusqu'au 31 octobre de l'an 2000, en modifiant le terme Accès Plus pour le terme Acceptation de banque.

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, le renouvellement de cette entente de service.

Adopté unanimement.

09.4 EMPRUNT À LONG TERME

Considérant l'obligation faite à la Commission scolaire des Hautes-Rivières de consacrer les économies réalisées par la fusion au transport scolaire;

Considérant qu'une disposition transitoire dans les règles budgétaires du transport de l'année 1998-1999, permet à la Commission scolaire des Hautes-Rivières de contracter un emprunt à long terme d'une durée n'excédant pas 3 ans pour financer cette contribution;

HR 99.05.31
027

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières demande l'autorisation au ministère de l'Éducation d'effectuer un tel emprunt;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières demande au ministère de l'Éducation d'assumer par une subvention spéciale les intérêts payés sur cet emprunt;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières contracte un emprunt au montant de 641 190 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada;

Que cet emprunt soit effectué en date du 3 juin 1999 et qu'il soit remboursable selon les modalités suivantes :

- 213 730 \$ le 3 juin 2000;
- 213 730 \$ le 3 juin 2001;
- 213 730 \$ le 3 juin 2002;

Que cet emprunt porte intérêt au taux de 6,20 % de la Banque Nationale du Canada;

Que cet intérêt soit payable mensuellement à la banque à compter du 3 juillet 1999;

Que cet emprunt soit contracté par un billet à terme étant entendu que les remboursements de capital seront à la charge de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières autorise sa présidente et son directeur général à signer au nom de ladite commission scolaire le billet, à poser tout acte et à signer tout autre document donnant plein effet aux présentes.

Adopté unanimement.

10.1 LAIT-ÉCOLE 1999-2000, MANDAT FCSQ (Document RM 99.05.31-10.1)

HR 99.05.31
028

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) soit mandatée pour procéder en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial, concernant l'achat de lait-école.

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières s'engage également à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le(s) fournisseur(s) retenu(s). En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre (d'autres) fournisseur(s) ou de négocier des prix séparés pour elle-même. Elle s'engage à interdire la distribution de boissons gazeuses aux élèves de ses écoles. De plus, elle accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat assumé par la FCSQ au montant de 0,001 \$ le contenant de lait, soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit.

Adopté unanimement.

10.2 LOCATION DE LOCAUX

Considérant le manque de locaux pour l'organisation scolaire aux établissements polyvalente Marcel-Landry (Iberville) et Joseph-Amédée-Bélanger (Saint-Jean-sur-Richelieu);

Considérant la disponibilité de locaux au Paladium (Iberville) et au Centre N.D.A. (Saint-Jean-sur-Richelieu).

HR 99.05.31
029

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer un contrat de location pour un terme de deux (2) ans, pour un montant approximatif de 12 800,00 \$ par année pour le Paladium, et un montant approximatif de 8 500,00 \$ par année pour le Centre N.D.A., selon l'utilisation qui sera faite.

Adopté unanimement.

10.3 TRANSPORT SCOLAIRE : DEMANDE D'ÉTUDE DE ZONES DANGEREUSES
(Document RM 99.05.31-10.3)

HR 99.05.31
030

Il est proposé par monsieur François Blais :

De mandater le Service des ressources matérielles (transport), pour étudier la demande formulée par le Conseil d'établissement de l'école Providence de désigner « zones dangereuses » les rues Albert, Marcelle, des Échevins, de la Tourmaline, des Lilas, des Quatre Saisons, Louis-Martel et Modela.

Adopté unanimement.

10.4 ADJUDICATION DE CONTRATS :

10.4.1 AMÉNAGEMENT, AIRE DE JEUX, ÉCOLE SAINT-LUCIEN (Document RM 99.05.31-10.4.1)

HR 99.05.31
031

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, les contrats suivants :

Pour la fourniture et l'installation de jeux :

Les entreprises Formes et Jeux Inc., pour un montant de 30 427,71 (taxes incluses).

Pour l'aménagement de l'aire de jeux :

Pavage Daudi Ltée, pour un montant de 36 917,27 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

10.4.2 FOURNITURE ET INSTALLATION DE JEUX EXTÉRIEURS, ÉCOLE SAINT-ALEXANDRE (Document RM 99.05.31-10.4.2)

HR 99.05.31
032

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Équipements Récréatifs Jambette Inc., pour un montant de 20 610,55 \$ (taxes incluses), le contrat pour la fourniture et l'installation de jeux extérieurs pour l'école Saint-Alexandre.

Adopté unanimement.

10.4.3 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT, POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (Document RM 99.05.31-10.4.3)

HR 99.05.31
033

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction R. Lebrun Inc., au montant de 154 133,50 \$ (taxes incluses), le contrat pour les travaux de réaménagement du secteur des ateliers à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

Adopté unanimement.

10.5 REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS D'HUILE

HR 99.05.31
034

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Pétroles Tanguay Inc., pour un montant de 101 498,55 \$ (taxes incluses), le contrat pour le remplacement des réservoirs d'huile aux écoles suivantes :

Napoléon-Bourassa (L'Acadie);
Aux-Quatre-Vents (Saint-Luc);
Jeanne-Mance (Sainte-Angèle-de-Monnoir);
Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford).

Adopté unanimement.

10.6 RÉSILIATION DE CONTRAT - GAZON

Considérant le non respect des clauses prévues au devis du contrat d'entretien des gazons;

Considérant l'insatisfaction générale envers l'entreprise concernée;

Considérant l'application des modalités prévues au devis du contrat d'entretien des gazons;

HR 99.05.31
035

Il est proposé par monsieur François Blais :

De résilier le contrat d'entretien de gazons intervenu avec « Les Entreprises L.G. Gendron Inc. » de Windsor :

32 100,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 1999;

32 100,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2000;

32 100,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2001.

De négocier auprès des plus bas soumissionnaires de nouveaux contrats.

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires par madame et monsieur les commissaires-parents.

12. AUTRES SUJETS :

12.1 FÉLICITATIONS

- Monsieur Yvon Pineault demande que des félicitations soient adressées à monsieur Charles Bariteau, élève de secondaire 5 à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, ayant le mieux concilié le sport et les études; à madame Chantal Charest, entraîneur féminin par excellence en sport individuel au niveau scolaire, lors du Gala d'excellence régional du Sport Étudiant Richelieu.

- Madame Andrée Bouchard demande que des félicitations soient adressées aux harmonies des écoles Beaulieu, Bouthillier et Marchand pour leur réussite lors du Festival des harmonies de Sherbrooke.

Elle demande que des félicitations soient adressées au personnel enseignant de même qu'aux élèves de l'école Beaulieu et de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, pour la qualité des représentations théâtrales, lors du Festival scolaire de théâtre à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.
- Monsieur Yvon Pineault demande que des félicitations soient adressées à monsieur Théo Grimard, pour son implication et son travail pour permettre à des élèves de bénéficier d'une semaine dans un camp de vacances.
- Monsieur Noël L'Écuyer demande que des félicitations soient adressées à monsieur Mario Charbonneau et à madame Marie-Claude Gagnon, pour le magnifique spectacle le 11 mai.
- Madame Nicole Mongeon-Guay demande que des félicitations soient adressées aux gagnants du Gala des Jeunes Entrepreneurs du Haut-Richelieu Inc. :
monsieur Dantonio Pisano, école Beaulieu, président de l'année;
monsieur Jean-Simon Benjamin, polyvalente Marcel-Landry, vice-président finances;
madame Geneviève Belle, école Beaulieu, vice-présidente administration;
madame Caroline L'Écuyer, école Beaulieu, entrepreneure de l'année;
madame Cynthia Gravel, école Beaulieu, vice-présidente productions.

12.2 REMERCIEMENTS

- Madame Thérèse Lasnier demande que des remerciements soient adressés à madame Lise Boyer, de même qu'à tout le personnel impliqué, pour l'organisation de la journée verte à l'école Saint-Gérard.
- Monsieur Cyrille Cliche demande que des remerciements soient adressés aux enseignantes :
madame Johanne Fréchette, école Napoléon-Bourassa;
madame Ginette Gauthier, écoles Saint-Michel et Saint-Joseph;
madame Myriam Chabot, école Notre-Dame-de-Lourdes;
madame Odette Pérusse, école Saint-Gérard;
madame Johanne Lefebvre, école Alberte-Melançon;
madame Gisèle Turgeon, école Laflamme;
madame Mariane Bombardier, écoles Jean XXIII et Saint-Vincent;

de même qu'aux élèves de ces écoles, pour les travaux qui ont été exposés lors du colloque annuel de l'Association des comités de parents de la Montérégie.
- Monsieur Yvon Pineault demande que des remerciements soient adressés aux personnes impliquées lors de la « Journée de l'amitié Intergénération » tenue le 29 avril dernier, à l'école Alberte-Melançon.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 99.05.31
036

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL